



Monsieur Fernand Etgen

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 30 juin 2020

REÇU
Par Alf Christian, 10:51, 30/06/2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 86 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale au sujet de la prise en charge financière de l'indemnité pécuniaire en cas d'incapacité de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz

Député